

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 30 octobre 2024

Monsieur Guillaume Bultez, 1^{er} vice-Président du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

1. APPEL.

Excusées-es : La Présidente Madame Geta Rossier, Mesdames Marie-Noëlle Bourgeois, Mélanie Lambelet et Anja Nusslé, Messieurs Gilles Rossier, Quentin Sandoz et Stéphane Schmidt.

La Secrétaire procède à l'Appel : 23 Membres sont présents.

Le 1er vice-Président constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Il propose de passer au Point deux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le 1er vice-Président annonce une modification à l'OJ au point 8. Le titre du Préavis municipal N° 9/2024 s'intitule « **Création des Statuts...** » et pas « Modifications ».

Il n'y a pas d'autres modifications.

Il donne lecture de l'Ordre du jour ainsi modifié en séance.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2024.
4. Lecture du courrier
5. Rapport de la CoFin concernant le Préavis municipal N°6/2024 – Arrêté d'imposition 2025.
6. Préavis municipal N°7/2024 – Budget 2025
7. Préavis municipal N°8/2024 – Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.
8. Préavis municipal N°9/2024 – Création des Statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) du district de Morges.
9. Renseignements de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

L'Ordre du jour modifié est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Le 1^{er} vice-Président propose de passer au Point 3.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2024.

Le 1er vice-Président demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Il n'y a pas de demande de modification.

Le Procès-verbal du 18 septembre 2024 est accepté à l'unanimité avec 20 voix et deux abstentions.

Le 1er vice-Président remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

4. LECTURE DU COURRIER

Le 1^{er} vice-Président avise que la Présidente a reçu un courrier de l'entreprise Ecorecyclage concernant la confirmation de la date pour la visite du site pour le 16 novembre à 10 heures ; le délai d'inscription est fixé au 6 novembre courant.

Il informe que la Présidente a reçu un courriel de l'Université de Zurich, institut de sociologie, qui est mandaté par le département fédéral de justice et police (**DFJP**) pour une enquête sur les manifestations d'hostilité à l'égard des parlementaires en Suisse (**APAS2024**).

Le 1^{er} vice-Président souligne que le Bureau n'ayant pas reçu mandat de distribuer les adresses mails comme demandé par l'Université de Zurich, la Secrétaire transmettra dans le courant de la semaine prochaine le dit courriel ; libre à vous de répondre ou pas à cette requête.

Il propose de passer au point suivant.

5. RAPPORT DE LA COFIN CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL N°6/2024 – ARRETE DU TAUX D'IMPOSITION 2025.

Monsieur Hervé Moine, Président et rapporteur de la CoFin, donne lecture dudit rapport.

En conclusion, la CoFin propose au Conseil communal :

- D'adopter le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2025.
- D'accepter que le taux de l'impôt communal pour l'année 2025 soit de 73% par rapport à l'impôt cantonal de base.
- D'accepter que les autres taux soient maintenus selon la proposition d'arrêté d'imposition annexée et faisant partie intégrante du préavis.

Le 1^{er} vice-Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le 1^{er} vice-Président soumet au vote les conclusions dudit préavis municipal.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°6/2024 – Arrêté du taux d'imposition 2025 » tel que présenté ?

Résultat du vote : Le préavis municipal N°6/2024 - "Arrêté du taux d'imposition pour l'année 2025" est accepté tel que présenté, à l'unanimité par le Conseil communal.

Le 1^{er} vice-Président donne décharge à la Commission des Finances.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°7/2024 – BUDGET 2025.

Le Syndic donne la lecture dudit préavis. Il informe et détail les divers postes.

Le 1^{er} vice-Président le remercie et ouvre la discussion.
La parole n'est pas demandée.

Le 1^{er} vice-Président demande à la Commission des Finances d'étudier ledit préavis municipal et de rapporter pour la prochaine séance fixée en décembre.

7. PREAVIS MUNICIPAL N°8/2024 – REGLEMENT RELATIF A LA TAXE DE SEJOUR ET A LA TAXE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES.

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, souligne que le Conseil communal a déjà reçu quelques indications sur cet objet lors de la précédente assemblée en septembre courant. Elle prie l'Assemblée de prendre connaissance dudit Préavis municipal, détaille quelques points et donne un complément d'informations.

Le 1^{er} vice-Président la remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Gaddiel Schweizer, Conseiller communal, demande si la perception des taxes de séjours de l'hôpital de Lavigny sont inclus dans ledit règlement ?

Madame Cathy Zanola Rossier répond que les hôpitaux ne sont pas inclus.

Monsieur Schweizer remarque pourtant que dans le règlement au Chapitre II – La taxe de séjour, Art. 3 – Assujettissement, lettre B, il est mentionné « établissements médicaux » ?

Madame Zanola Rossier répond qu'il y a une subtilité, sauf erreur de sa part par exemple une chirurgie esthétique n'est pas un « soin » à proprement parler. Elle propose de se renseigner mais ce qui est certain : l'hôpital n'a pas de « taxe de séjour ».

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, demande quel est le rôle de l'ARCAM hormis la perception de la taxe de séjour ?

Madame Cathy Zanola Rossier répond que l'ARCAM gère les fonds, les projets...ceux qui seront subventionnés ou pas.

Monsieur Estiévenart demande quel est le budget de fonctionnement de l'ARCAM ?

Monsieur Vincent Porchet, Conseiller communal et Membre de la Commission ad hoc (v. PV du 18.09.2024) informe que lui-même et un autre membre de ladite Commission ont accompagné Madame la Municipale à la séance d'information mise en place par l'ARCAM à St-Prex. Il répond qu'un petit peu moins de dix pour cent du budget proviennent des taxes du fonctionnement de l'ARCAM ; si on parle de CHF 300'000.- à CHF 400'000.- de revenus on est entre CHF 30'000.- à CHF 40'000.- du budget de fonctionnement. Sur ce que l'ARCAM perçoit des taxes, il y a entre 8 à 10 % qui servent à payer les salaires.

Monsieur Jean-Paul Marc, Conseiller communal, demande combien cela représente pour Lavigny en termes de séjours ?

Monsieur Vincent Porchet répond que la question a été posée à l'ARCAM qui a répondu par quelques centaines de francs par année. Monsieur Porchet n'a pas le chiffre exact mais cela sera noté dans le rapport de la Commission ad hoc.

La parole n'est plus demandée.

Le 1^{er} vice-Président nomme la Commission ad hoc qui étudiera cet objet et rapportera pour la prochaine séance du Conseil communal ; elle est composée de Monsieur Vincent Porchet, Madame Mélanie Lambelet, Messieurs Jean-Frédéric Favre, Gaddiel Schweizer et Quentin Sandoz.

8. PREAVIS MUNICIPAL N°9/2024 – CREATION DES STATUTS DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) DU DISTRICT DE MORGES.

Monsieur Willy Favre, Municipal, prie l'Assemblée de prendre connaissance dudit Préavis municipal et donne quelques éclaircissements sur quelques points.

Le 1^{er} vice-Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le 1^{er} vice-Président nomme la Commission ad hoc qui étudiera cet objet et rapportera pour la prochaine séance du Conseil communal ; elle est composée de Monsieur Stéphane Schmidt, Mesdames Anja Nusslé et Virginie Ganz, Messieurs Christophe Pilet et Olivier Rochat.

La Commission des Finances est également mandatée pour l'étude dudit objet au vu de l'intégration d'un plafond d'endettement et rapportera également à la prochaine séance prévue en décembre courant.

9. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, renseigne sur le centre du village qui est en phase de consolidation des coûts et du bouclage des finances du chantier ainsi que de la répartition entre EQUITIM et la Commune ; il ne peut donner plus de détail car l'audit n'a pas encore été fait. Les chiffres réjouissants sont qu'entre le projet qui a été mis à l'enquête et les chiffres qui sont quasiment définitifs, la différence est de 2,68% compte tenu de ce qui s'est passé au niveau inflation et coût de construction ; le pourcentage est vraiment bas.

Et entre l'avant-projet et ce qui a été mis à l'enquête, la différence est d'environ 3% compte tenu que le projet a un peu évolué par des aspects qualitatifs qui ont été mis en place.

Tout compris, par rapport à l'avant-projet et la situation terminée, la différence est de l'ordre de 5%.

Monsieur Rémy Wulliens informe sur les divers travaux routiers :

- RC30 Ouest : la route était fermée le week-end dernier pour la pose de l'enrobé. Malheureusement, à peine fini les travaux et les ouvriers partis, des automobilistes peu scrupuleux ont déplacés les barrières pour passer, ceci plusieurs fois dans la soirée et l'après-midi.

Il faut savoir qu'à la pose d'un enrobé ou d'un tapis, la température est de 120°-130° et qu'il faut un certain laps de temps pour refroidir les couches inférieures.

En conséquence, si l'on roule dessus l'enrobé ou le tapis, il risque de ne pas réagir/coller comme il devrait et d'ici quelques temps des fissures vont apparaître.

- Trottoirs et quais des arrêts de bus : les travaux restent à faire. D'ici une bonne semaine ceux-ci seront terminés. Également à faire le marquage routier. L'entreprise **Colas** a effectué un travail de très bonne qualité et réussi à tenir les délais. Un chantier exemplaire.
- Rue de l'église : celle-ci prend forme avec ces dalles et la plantation des végétaux. Cela sera du plus bel effet au printemps. Les travaux sont dans le timing...bien que cela dépende de la pose des dalles qui prend du temps ; on espère que d'ici la fin de l'année cela soit terminé.
- Route d'Etoy : l'entreprise Barbey, qui s'occupe de la fouille d'eau, arrive à la Route Cantonale et il reste la liaison sur les anciennes conduites et le raccordement de la conduite de la fontaine ; ces travaux devraient prendre encore quelques jours. Ladite entreprise aura terminé tout ce qui concerne l'eau potable, éclairage public ainsi que quelques travaux sur la demande de Swisscom qui sont venus se « greffer ».

Les autres équipes : l'entreprise Perrin (qui a dix ouvriers en place arrive au niveau de la Laiterie) a été un peu ralentie par l'entreprise Barbey (fouille eau) et l'équipe de l'entreprise Ménétreay qui font la jonction entre la Route d'Etoy et la Rue de l'Eglise...trois entreprises sur un petit secteur est « assez sport ». Les délais essaient d'être tenus. Deux ou trois autres choses sont venues se greffer tel qu'un mur privé en mauvais état qui est tombé et est à refaire.

Les travaux de surfaces (route et trottoir) : on essaie de finaliser le planning pour tenir le timing et c'est très compliqué. Explications : pour effectuer ces travaux finaux c'est-à-dire enlever l'ancien enrobé, remettre à niveau les grilles, cadres de regard et autres, bien compacter, réglage final, effectuer la pose du nouvel enrobé et le tapis final...en conclusion cela représente dix jours de travaux.

Cela signifie, malheureusement, que les riverains ne pourront plus circuler pendant ces dix jours sur la chaussée...interdiction de circuler.

La réflexion actuelle est, éventuellement, de faire par tronçon pour éviter un maximum les nuisances ou mettre en place quelque chose pour ces personnes, pas seulement au niveau parking mais aussi pour ceux qui ont besoin d'aide ou pour aller faire ses achats, aller à la déchetterie, etc.

Le problème est pensé et retourné dans tous les sens pour arriver aux mêmes conclusions.

Des nouvelles seront transmises prochainement.

- Zones de rencontres et zones 30 km/h : hier soir a eu lieu une discussion avec le DGMR. Dans deux semaines, il y aura les publications c'est-à-dire la mise à l'enquête pour la zone de rencontre de la Rue de l'Eglise et la zone 30 à l'heure pour le Chemin du Moulin Martinet et la Vieille Route de l'Etraz/Chemin des Caronies. Il y a une petite adaptation au niveau de la Vieille Route de l'Etraz ; pour avoir une zone 30 il faut qu'il y ait du « bâti » et, depuis le carrefour de La Croisette au carrefour du Chemin des Caronies, il n'y a pas de bâti. En conséquence, sur ce tronçon il n'y aura pas de zone 30 à l'heure. Le trottoir et les potelets mis en place vont ralentir les véhicules et sécuriser les piétons. La zone 30 commencera vers le Molok. La condition pour une zone 30 à l'heure est d'abord de passer par une limitation générale de 50km/h ce qui n'est pas le cas depuis Aubonne-Lavigny, il n'y a pas de panneau d'entrée de localité ni de limitation de 50km/h. En conséquence, un panneau doit être rajouté et trente mètres plus loin le panneau 30km/h.
- Concernant la zone 30km/h pour la Route d'Etoy, celle-ci étant une route cantonale elle fait l'objet d'une expertise de la DGMR qui va donner un Préavis à une Commission

qui va statuer et, si le rapport est favorable, il s'en suivra une publication et une mise à l'enquête. Mais ceci est pour l'année prochaine.

- Arrêt de bus vers l'Auberge : une troisième ligne va débiter au mois de décembre. A la suite de tests, MBC va remplacer le bus traditionnel par un bus articulé. En conséquence, la Municipalité est contrainte « d'effacer » les places réservées aux camions pour en faire une zone de bus (le prix à payer pour avoir plus de transports publics).

Madame Cathy Zanola Rossier souligne que la ligne 727 va voir le jour à partir du mois de décembre. Elle encourage les personnes à prendre ce transport public pour que cette ligne perdure. La ligne passe par Yens gare, Yens village, Lavigny hôpital, ensuite Etoy village jusqu'à Allaman gare. Et poursuit sur Aubonne gare, Lavigny café. Et parcours idem en sens inverse depuis Lavigny café, Aubonne gare, etc.

La Commune sera extrêmement bien desservie.

Madame Teodora Laurent avise que la salle du Conseil communal à la Maison de commune est prête à accueillir à nouveau l'Assemblée pour les prochaines séances du Conseil communal et les votations du mois de novembre.

- UAPE : Pomme-Cannelle a sa nouvelle barrière depuis aujourd'hui.
- Elle souligne que la nouvelle horloge (à piles) a été posée dans la présente salle et donne la bonne heure. Celle-ci n'est pas reliée au wifi qui est trop faible dans cette salle pour un bon fonctionnement.

Monsieur Willy Favre espère que beaucoup de monde consulte le site internet car quelques fois il y a une demande pour des « patrouilleurs » scolaires. Il se tient à la disposition des personnes qui souhaitent y consacrer un peu de leur temps.

Comme discuté lors de la précédente séance du Conseil communal, un projet pour les Seniors a été mis en œuvre avec la Commune de Yens et Pro Senectute (v. PV de septembre 2024). Ce projet avance, une convention a été signée et ledit projet débutera en mars 2025.

La première séance d'information tout public aura lieu à Yens, à la Grande Salle, le 9 avril 2025 à 15 heures. Des informations plus précises seront communiquées en temps utile. Pour information, ce projet vise les personnes dès leur 60^{ème} année afin de leur proposer des animations, créer des activités, écouter les propositions, partager.

Les personnes plus jeunes sont les bienvenues si elles souhaitent collaborer.

Le 1er vice-Président remercie la Municipalité et propose de passer au point 10.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, demande si la Municipalité a la réponse à sa question posée lors de la précédente séance du Conseil communal (v. PV du 18 septembre) ? La question était : est-ce qu'il y a une exception particulière pour la Commune de planter un arbre à moins de 6 mètres sur le domaine public ?

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, répond concernant la plantation des arbres. Elle a reposé la question au DGMR qui, pour eux, c'est en ordre à la suite des plans qui leur ont été communiqués.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, souligne que le DGMR n'a rien dit à ce sujet ; les plans ont été mis à l'enquête avec l'emplacement des arbres et il a donné son accord.

Monsieur Denis Delapierre, Conseiller communal, remarque que les arbres vont prendre de l'ampleur et qu'il y a du passage avec des camions ! Concernant la suppression de la place de parc réservée aux camions à l'arrêt des bus, il trouve dommage et demande où ils vont parquer ? **Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal répond que c'est une période transitoire et d'essai. Au vu qu'il y aura cette troisième ligne de bus, la question est de savoir si dans l'avenir celle-ci restera ou elle va plutôt s'intensifier, et est-ce qu'il y aura des modifications ? Mais cela va certainement demander une refonte complète de toute la place ; voir peut-être même du petit verger...on ne sait pas ! On ne sait pas si des bus vont s'arrêter sur la chaussée par exemple le bus qui fait St-Livres – Etoy ; dans le sens d'Etoy, il s'arrêterait sur la chaussée en face mais cela demanderait d'enlever les buissons et les arbres.

Il est beaucoup trop tôt pour faire des modifications bien que la Municipalité se soit demandée si elle n'aurait pas intérêt à refaire le revêtement pour ne pas perturber par la suite les trois lignes de bus. Mais il leur est proposé d'attendre pour voir comment cela évolue.

Concernant les deux places de parc pour les camions, il faut dire qu'il y en a de moins en moins et actuellement se sont plus les véhicules qui y stationnent. Et les bus qui longent la bordure se trouvent à quelques centimètres de celle-ci s'il y a des camions stationnés et donc cela n'est pas conforme selon les normes PMR (loi du 1^{er} janvier 2008 pour les personnes à mobilité réduite). Mais comme expliqué cela est provisoire.

Monsieur Jean-Frédéric Favre, Conseiller communal, donne quelques nouvelles relatives à l'ASSAGIE. La Commune de Lavigny y est bien représentée par le Président du CoDir en la personne de Monsieur Claude Philipona ainsi que par un délégué de la Municipalité et un délégué du Conseil communal, en l'occurrence lui-même. Il informe qu'il est également vice-Président du Conseil et Membre de la Commission de Gestion. Les séances intercommunales de l'ASSAGIE ont lieu deux fois par année. Il communique également des informations sur les coûts par année et par élève pour la Commune ainsi que pour l'ASSAGIE. Il parle également du budget qui a été adopté avec une augmentation de 10% en prévision d'investissements dans la construction. Il commente sur la planification scolaire (localisation des élèves, transports, ...).

Les nouveaux statuts ont été votés par toutes les Communes. Le prochain grand chantier est le nouveau réseau d'accueil pour 2025.

Prochainement, le Conseil communal sera appelé à se prononcer sur un Préavis municipal pour la sortie formelle du réseau AJEMA.

Monsieur Vincent Porchet, Conseiller communal, a trouvé l'information que demandait tout à l'heure Monsieur Jean-Marc Paul. Donc, sur dix ans, de 2013 à 2023 l'ARCAM a perçu au nom de notre Commune CHF 6'733.- sur 10 ans.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, cite les trois projets mis à l'enquête :

- La zone 30 km/h pour la Vieille Route de l'Etraz,
- La zone 30 km/h pour la zone de rencontre à la Rue de l'Eglise,
- La zone 30 km/h pour le Chemin du Moulin Martinet.

Et il demande si cela a été pensé aussi pour la Route d'Etoy ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que ces trois projets vont paraître dans la FAO. Concernant la Route d'Etoy, s'agissant d'une route cantonale, elle demande une expertise du DGMR qui va préavisier favorablement ou pas. A la suite, une Commission experte dans ce domaine, va statuer. Et si les deux (DGMR et Commission) accepte, on pourra afficher la mise à l'enquête...mais cela se fera dans le courant de l'année 2025.

Monsieur Gilles Sandoz ayant reçu confirmation à sa première demande, formule une autre question : il lui semble qu'en zone 30 km/h il ne doit pas y avoir de délimitation entre les routes pour ne pas favoriser à l'œil une route par rapport à l'autre ; donc actuellement, en sortant du Chemin de Renolly il y a un pseudo trottoir qui va bien marquer une limite et il ne pourra y

avoir de priorité de droite. Il faudrait supprimer ces pavés pour que cela soit une zone 30 km/h ! Il ne doit pas y avoir de signe distinctif.

Monsieur Rémy Wulliens répond que s'il y a un signe distinctif il n'y a pas de priorité de droite. Il souligne que c'était une demande du DGMR que, autant pour le Chemin de Renolly que pour le Chemin de Grosmelin, ces chemins gardent la perte de priorité par rapport à la RC58.

Si c'est un trottoir traversant, c'est-à-dire qui doit être délimité physiquement autant d'un côté que de l'autre, cela fait automatiquement une perte de priorité mais c'est autorisé pour une zone 30 km/h ; il y a l'exception pour le Chemin de Grosmelin où sera maintenu le triangle de cédez le passage ainsi que le passage piéton dû à la dangerosité des lieux. Ledit passage à piéton ne devrait pas exister à cet endroit en zone 30 km/h mais la Voyère des routes avait autorisé à maintenir celui-ci.

La zone de marquage de la Route d'Etoy qui est en construction maintenant a passé un examen préalable auprès des services du Canton. A la mise à l'enquête figurait déjà le trottoir traversant, le passage à piétons pour autant que l'éclairage public soit modifié, et la perte de priorité du Chemin de Grosmelin.

Monsieur Gilles Sandoz ne comprend pas pourquoi on dit zone 30 km/h pour un maximum de priorité de droite afin de limiter la vitesse alors que le Chemin de Grosmelin et le Chemin de Renolly n'auront pas la priorité et également à la Rue de l'Eglise car pavée, en conclusion pas de priorité de droite sur cette route ?

Monsieur Rémy Wulliens avertit que depuis le 1^{er} janvier 2024 les procédures pour les zones 30 km/h ont été modifiées. Ce système a été allégé car avec l'ancienne procédure il n'y aurait jamais eu de zone 30 km/h sur une route cantonale.

La parole n'est plus demandée.

Le 1er vice-Président informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au

4 décembre à 18h00 et se tiendra à la Maison de Commune.

Elle sera suivie du repas traditionnel de Noël à l'Auberge communale.

La secrétaire transmettra par courriel les propositions de menus ces prochains jours.

Il remercie chacun et chacune de sa présence et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

Clôture :

- Il est 21h45, le 1er vice-Président clôt la séance du Conseil communal.

Le 1er vice-Président
Guillaume Bultez

La secrétaire
Loredana Simone